

Je reçus plus tard une lettre de l'agent déclarant que ma lettre n'avait été reçue que le 19. Je ne puis concevoir qu'une lettre prenne quatre jours pour se rendre à Montréal. Il semblerait que le système est mauvais et a besoin d'être révisé.

L'hon. M. GRAHAM: C'est la première plainte que j'aie jamais entendue. Nous avons tous eu la même expérience sur d'autres chemins de fer, et quant à obtenir un lit après être monté dans le wagon, cela m'est arrivé trois fois sur quatre en voyageant entre ici et Toronto; quelqu'un qui avait réservé un lit ne se montrait pas. Le public a abusé plus que les chemins de fer de la réserve de lits dans les wagons et je crains que les membres du Parlement n'aient pas été les moins coupables, réservant des lits à la seule pensée qu'ils pourraient peut-être voyager. Les chemins de fer se sont entendus entre eux pour décider que s'ils ne recevaient pas l'argent avec l'ordre de réserver les lits, la réserve serait annulée à 5 heures. Toute la plainte de mon honorable est que l'employé de Montréal lui a dit une fausseté dans une lettre.

M. JAMESON: Je n'ai pas le moins du monde porté cette accusation.

L'hon. M. GRAHAM: L'employé a dit que la lettre n'était arrivée que le 19, et mon honorable ami dit qu'il ne peut croire que cela soit vrai. J'ai eu une lettre qui a pris quatre jours pour aller de la Chambre des communes à Brockville. Je ne sais pas si le défaut est la lenteur à sortir de la Chambre des communes, mais je mets jamais une lettre à la poste si elle est pressée, mais je la jette dans une boîte de poste. Si mon honorable ami a quelque autre sujet de plainte et qu'il veuille me le faire connaître, je ferai faire une enquête.

M. JAMESON: Je ne me plains pas pour moi-même, mais je crois que si le public voyageur a quelques droits sur le chemin de fer intercolonial le ministre ne devrait pas traiter cette question aussi à la légère. Le fait est que la demande d'une réserve fut faite au chemin de fer intercolonial. Je fus informé que la demande devait être communiquée au bureau du Grand-Tronc, et que le retard se produisait ou pouvait se produire de cette manière. Il se peut que la lettre ne soit pas arrivée là avant le 19, bien qu'elle eût été écrite et mise à la poste le 15. Mais ce n'est pas là le sujet de plainte; le sujet de plainte est simplement ceci, qu'il semble y avoir un certain nombre de formalités qui causent du retard dans la réception des demandes et qui, cela va sans dire, ont pour résultat des ennuis pour les gens qui font leurs demandes d'avance. Il est très bien pour le ministre de dire que les chemins de fer ne sont pas obligés de réserver des lits, mais tant que ce système sera en vogue,

nous pouvons tout aussi bien le reconnaître comme étant l'état de choses existant. Si le chemin de fer intercolonial ne réserve pas de lits tout est fini, personne n'en souffre et tout le monde devrait le savoir.

Mais quand nous savons qu'il se pratique quelque chose de ce genre, il ne me semble pas qu'il soit juste qu'il y ait de retard pour s'assurer ces lits. J'ai été informé qu'il n'est pas rare qu'il se produise des difficultés de cette sorte. Je sais aussi bien que le ministre que souvent un homme monte dans un train sans savoir qu'il aura un lit et en obtient ensuite, mais il ne m'est jamais arrivé d'aller dans un bureau demander un lit, et que l'on m'ait dit qu'il n'y en avait absolument aucun et que ce n'était pas la peine de monter dans le train, pour me faire dire ensuite que si je montais dans le train on trouverait à me satisfaire. Je voudrais que le ministre voie à ce qu'il n'y ait pas de difficulté dans les arrangements faits là-bas et qu'il me le fasse savoir plus tard.

M. HENDERSON: Je dois avouer que ce que je connais du bureau de poste de la Chambre des communes est un peu différent de ce que dit le ministre des Chemins de fer et des Canaux. Je crois plutôt que le ministre n'est guère juste à l'égard des fonctionnaires du bureau de poste de la Chambre des communes. Je les ai toujours trouvés très obligeants et très prompts. Même si une lettre était mise à la poste à la dernière minute, peut-être presque à l'instant du départ du courrier ils ont été assez obligeants pour envoyer un messenger spécial afin d'assurer son départ. Ce que je sais du bureau de poste de la Chambre des communes a été très satisfaisant en ce qui regarde l'envoi de lettres. Je crois que le ministre est mal informé.

L'hon. M. GRAHAM: Probablement.

Administration centrale. Ministère des douanes. Dépenses casuelles. Commis et autres employés, nouveau montant requis, \$1,500.

L'hon. WM. PATERSON (ministre des Douanes): Ce montant additionnel est requis pour faire face aux salaires des commis supplémentaires qui ont été engagés au cours de l'année dernière.

M. BLAIN: C'est là toute l'explication?

L'hon. M. PATERSON: C'est là toute l'explication, à moins que vous ne désiriez que je donne les noms des fonctionnaires qui ont été employés.

Nous nous aperçûmes que nous aurions besoin d'aide. Une disposition de la loi du service civil nous met à même de nous procurer cette aide en en faisant la demande aux commissaires.

M. BLAIN: Avaient-ils subi l'examen du service civil?

L'hon. M. PATERSON: Nous n'avons pas à nous occuper de cela. Nous nous bornons